



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT
DU CAMES

**Numéro spécial
Octobre 2025**

La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

**Revue du Programme Thématisé de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement**

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDOH Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appo Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUNazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GOAmed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 12 et après 12.
- Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.
- Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.
- Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.
- Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.
- Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.
- Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	
KOUAME Konan Simon	1-15
LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI	16- 25
IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA	
ABAKAR Ousmane Abdallah	26- 40
GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand	41- 54
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)	
DÉDÉ Jean Charles	73-92
PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO	
SANKARA Yassia	93-114
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE	
Robert Lorimer ZOUKPÉ	115-128
INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS	
BAGAN Dègnon	129-151
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra 185-199

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE
L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA
Kangni** 262-275

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE
ALKARAKPEY Méyssouun** 302-317

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE	
AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE	
AMOIKN Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE	
ATTATI Afî	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES	
BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994	
Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU	
ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL	
FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES	
LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIIE SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i> SAMÀ François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MALDE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	Clarissee Maryse MIMBUIH M'ELLA
	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES	
TOUKO Arinte.....	1038-1050
 GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU	
Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac	1051-1070
 DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE	
ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
 LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?	
DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
 STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE	
Alain Messoun ESSOI	1102-1123
 FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE	
KOUASSI N'Goh Thomas	1124-1137
 APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES	
Joëlle Fabiola NSA NDO	1138-1156
 « ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »	
SAMBO Jean Jonasy Fils	1157-1184
 DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER	
YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
 GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES	
DIALLO Fousseny	1204-1231
 AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ	
<i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME</i>	1232-249

LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?	
ABALO Miesso	1250-1264
LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	
BAMAZE N'GANI Essozimina	1265-1281

Gouvernance politique

LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME *MBÔVA* À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME

METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ

Aix-Marseille Université, Centre Giles Gaston Granger, Aix-en-Provence, France.

Philosophie politique

Résumé :

Le Gabon vient de traverser une crise institutionnelle. Les règles d'administration, sur lesquelles repose la légitimité de ses institutions, ont perdu leur force et exécutoire lorsque le président de la transition a prêté serment sur une constitution qui ne conférait aucune légalité à sa prise de fonction. C'est pourquoi, le régime d'exception qui en résulte inclut le peuple dans l'exercice du pouvoir législatif en créant un espace virtuel de concertation pour recueillir les contributions des citoyens concernant les réformes constitutionnelles à promulguer. Ainsi, les autorités gabonaises ont substitué une démocratie directe fondée sur le vote électronique au régime présidentiel en vigueur auparavant. Ce renouveau paradigmique est censé permettre l'instauration d'une cyberdémocratie, gage de bonne gouvernance. Soucieux d'en exposer l'arrière-plan philosophique, nous avons adopté une démarche herméneutique qui soumet à l'épreuve du rousseauisme le mécanisme de consultation de la volonté générale que constitue la plateforme *Mbôva*.

Mots clés : Cyberdémocratie, Gabon, gouvernance, Mbôva, Rousseau.

Abstract :

Gabon has just gone through an institutional crisis. The administrative rules, on which the legitimacy of its institutions rests, have lost force and enforceability since the transitional president took the oath of office under a constitution that confers no legality on his taking office. This is why the resulting exceptional regime included the people in the exercise of legislative power, by creating a virtual space for consultation in order to collect citizens'

contributions regarding the constitutional reforms to be promulgated. Thus, the Gabonese authorities substituted a direct democracy based on electronic voting for the presidential regime previously in force. This paradigmatic renewal was supposed to enable the establishment of the cyberdemocracy as a guarantee of best governance. Keen to uncover its philosophical background, we adopted a hermeneutic approach that subjects the *Mbôva* platform's mechanism for consulting the general will to be test of Rousseauism.

Keywords : cyberdemocracy, Gabon, governance, *Mbôva*, Rousseau.

Introduction

En 1990, pour asseoir leur respectabilité sur la scène internationale, les États africains devaient simplement adopter le multipartisme, assainir les finances publiques et rendre la gestion du patrimoine national plus transparente. Cependant, il convient de constater que ces standards sont malheureusement devenus obsolètes dès l'année 2000, eu égard à la mondialisation et à la démocratisation d'internet, qui articulent efficience administrative et nouvelles technologies. Aussi devient-il évident aujourd'hui que la bonne gouvernance réfère non seulement à un idéal normatif, mais désigne surtout un impératif de développement lié aux enjeux sociopolitiques du numérique.

À bien des égards, le Gabon semble l'avoir compris. Ce pays a en effet ancré son management public dans l'ère du numérique, en créant un espace de concertation qui prend appui sur l'outil informatique pour collecter les contributions des citoyens relatives à l'élaboration de la nouvelle constitution. À ce sujet, la plateforme *Mbôva*¹ a été activée le 16 octobre 2023, afin de favoriser l'inclusion citoyenne dans le processus de décisions politiques, en permettant aux Gabonaïs de participer à la rédaction d'un projet de loi via le cyberespace. C'est pourquoi, il semble pertinent de réfléchir sur la cyberdémocratie perçue comme gage de bonne gouvernance au Gabon, en soumettant cette plateforme à l'épreuve du rousseauisme.

Convaincu que la cyberdémocratie est une « version électronique de la démocratie directe chère à Rousseau » (F. de Closets, 1990, p.101), on a jugé utile de confronter l'expérience réalisée au Gabon avec la pensée de ce philosophe. C'est pourquoi, sachant que *Mbôva* regroupe toutes les contributions des internautes qui sont examinées, voire censurées, par des commissions siégeant lors du Dialogue National Inclusif d'avril 2024, on s'est logiquement demandé : est-ce que ce

¹ *Mbôva* est un mot qui appartient à un idiome gabonais. Il signifie dialoguer, se parler en langue Apinzi et vise à traduire l'idée que la législation est un acte délibératif auquel chaque citoyen participe en soumettant son avis à la discussion.

support informationnel peut véritablement garantir un droit de législation commun à tous les citoyens ? Le référendum du 16 novembre 2024 ne constitue-t-il pas une meilleure modalité d'expression de la souveraineté populaire ?

Même si le Gabon a réalisé assez tôt que la bonne gouvernance impliquait l'utilisation de moyens techniques innovants pour fluidifier et améliorer les procédures démocratiques, ce pays n'est pas encore suffisamment équipé pour proposer un modèle institutionnel qui pourrait servir d'exemple en matière de cyberdémocratie. La marche vers la digitalisation des infrastructures et des institutions politiques gabonaises est un signe de progrès encourageant, mais cette première tentative n'est qu'une ébauche dont les contours doivent être affinés pour tendre vers l'excellence.

Aussi formule-t-on l'hypothèse que *Mbôva* constitue un espace virtuel de consultation de la volonté générale, dont la principale faiblesse réside dans le fait qu'elle est un simple système de collecte de données. En d'autres termes, on lui reproche de ne pas accorder de pouvoir décisionnel aux citoyens, qui se contentent d'exprimer leurs points de vue sans avoir la certitude que leur volonté sera respectée. Il est donc difficile d'y voir un pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple.

En définitive, considérant que ce format de démocratie centrée sur la connectivité n'en est encore qu'à ses balbutiements, on va passer en revue la littérature existante afin d'identifier les axes d'amélioration pouvant l'aider à se rapprocher de son entéléchie. On adopte donc une démarche herméneutique dans le but de défendre, à la manière de Rousseau cette forme de gouvernance dans laquelle le peuple légifère.

1. La démocratie à l'ère de la cyberculture

1.1. La révolution numérique et l'idéal de bonne gouvernance

Depuis que l'internet a conquis le monde, on est entré dans une nouvelle ère centrée sur l'information, dont la circulation libre et rapide constitue un véritable défi pour les gouvernements. Aujourd'hui, il est essentiel d'informer les populations en temps réels sur les actions politiques, car cela est possible et les électeurs souhaitent comprendre les décisions de leurs élus. Axelle Lemaire, ancienne secrétaire d'État chargée du numérique en France, constate qu'en « l'espace de 25 ans, des géants numériques sont apparus et des pratiques nouvelles ont bouleversé les pyramides économiques, les pouvoirs politiques, l'ordre géostratégique, et la vie sociale et intime de plusieurs milliards d'êtres humains » (S. Goëta, 2024, p. 7).

Cette évolution des mœurs a donné lieu à deux approches distinctes de la démocratie. D'une part, on peut noter une certaine tendance à la résurgence suggérant que la révolution numérique serait un retour à l'idéal athénien d'un mode d'organisation tribale où règne un holisme. D'autre part, en opposition à cette idée, il existe une vision qui prône une rupture avec le passé pour se tourner vers un avenir plus progressiste. En somme, la première conception se décline sous l'appellation de *cyberdémocratie* et elle promeut une sorte d'exercice collectif du pouvoir politique par le canal d'Internet, quand la deuxième recommande l'ouverture des données publiques sous le nom de *data démocratie*.

Toutefois, malgré leurs apparences contradictoires au premier abord, ces deux approches sont en réalité intrinsèquement liées. Elles expriment des aspirations visant à identifier les liens sociaux unissant le progrès technique et la bonne gouvernance. D'ailleurs, selon l'analyse de Pierre Lévy, la révolution numérique a instauré une réforme administrative marquant le passage vers un gouvernement électronique se déclinant sous la forme d'une « cyberdémocratie planétaire naissante » (P. Lévy, 2002, p. 10). Cette position anticipe celle défendue par Thomas Jamet, Florian Freyssenet et Dos Santos de Sousa, qui sont des chantres de la data démocratie. En effet, tous s'accordent à dire qu'on entre peu à peu dans une administration dématérialisée où le flux des interactions entre les individus s'élargit à l'échelle mondiale. À la différence de Pierre Lévy, ils ne souhaitent pas pour autant une participation citoyenne par l'innovation (*civic tech*). Ils ne plaident pas non plus pour une technologie à visée électorale (*pol tech*). Ils respectent simplement l'opinion de ceux qui laissent émerger « dans le domaine de la démocratie numérique des initiatives qui semblent emprunter à nos ancêtres grecs leurs meilleures idées » (T. Jamet, F. Freyssenet, L. Dos Santos De Sousa, 2022, p. 24).

1.2. Rousseau en tant que précurseur de la cyberdémocratie

Beaucoup de gens auront du mal à accepter que Rousseau se soit intéressé à la question de la cyberdémocratie. Déjà, en raison de la temporalité, il semble invraisemblable qu'un philosophe du siècle des *Lumières* puisse interroger un sujet aussi récent que l'utilisation d'internet dans le processus de décision démocratique. Sachant que l'informatique a été inventée au XX^e siècle, on peut se demander par quel miracle un auteur mort en 1778 aurait pu en prédire l'avènement.

Ensuite, sachant que Rousseau a établi un lien entre le progrès technique et l'émergence des inégalités sociales, il est normal d'avoir des réticences à admettre que ce penseur soit un pionnier de la révolution numérique appliquée à la politique. Il est en effet difficile d'imaginer

qu'un défenseur du mythe du bon sauvage² puisse être l'inspirateur du cadre virtuel servant à consulter l'avis majoritaire.

Pourtant, Rousseau est bel et bien un architecte avant-gardiste de la cyberdémocratie. S'il n'en a pas forgé le concept, il en a toutefois posé les bases en s'opposant à l'idée que la démocratie devrait être liée à la représentation. Il savait que le droit de légiférer revenait aux citoyens, en tant que membres du souverain, et qu'ils devaient s'exprimer sans intermédiaires.

Il a donc intimé de rassembler tous les citoyens d'un pays en un lieu précis pour voter les lois, même si la densité de la population et la superficie du territoire peuvent laisser penser que cette tâche soit impossible. Il a précisé que ce projet n'était nullement utopique, en écrivant : « Les bornes du possible dans les choses morales sont moins étroites que nous ne pensons » (J.-J. Rousseau, 1996, p. 102). Selon lui, la vie sociale nécessitait des moyens techniques innovants qui nous feraient oublier le solipsisme bienheureux de l'état de nature, considérant que si on laisse « à l'homme civilisé le temps de rassembler toutes ses machines autour de lui, on ne peut douter qu'il surpassé facilement l'homme sauvage » (J.-J. Rousseau, 1971, p. 164).

Ainsi, bien qu'elle ait été élaborée il y a maintenant près de trois siècles, la doctrine de Jean-Jacques Rousseau s'avère toujours aussi pertinente pour les générations contemporaines, car elle fournit un ensemble de repères permettant de réformer les institutions sociales existantes avec prudence et rigueur. Sa critique de la représentation est notamment si lucide qu'elle anticipe la dérive associée au système représentatif en vigueur dans la plupart des sociétés actuelles.

En effet, si aujourd'hui il paraît évident que la démocratie est en panne, dans la mesure où elle aboutit à une crise de confiance opposant le peuple à ses représentants, il convient de noter que, depuis l'époque des Lumières, Rousseau reprochait au Parlement l'existence de la Chambre des représentants, en affirmant qu'elle retire aux citoyens tout pouvoir décisionnel dès qu'ils confient leur droit de législation à une cohorte d'élus.

En effet, il s'était fermement opposé au modèle britannique de régime parlementaire, dans lequel une législature est élue lors d'une élection, qui constitue une procuration lui octroyant le pouvoir d'exprimer la volonté du peuple sous forme de lois positives. Pour reprendre ses mots, il convient de préciser que « les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses

² Le mythe du bon sauvage est un postulat qui fait reposer la bonté de l'homme sur un état primitif, aux antipodes de la civilisation, permettant à chaque individu de s'épanouir.

représentants, ils ne sont que ses commissaires » dont le rôle consiste à énoncer des propositions de lois que l'ensemble des citoyens ratifie (J.-J. Rousseau, 1996, p. 107).

En d'autres termes, il a recommandé de confier aux citoyens la responsabilité de choisir, eux-mêmes, les règles de droit auxquelles ils doivent se soumettre, en les décrivant comme les détenteurs légitimes de la souveraineté. Il a milité en faveur d'une participation effective du peuple dans la prise de décision politique, en appelant de ses vœux l'instauration d'une démocratie dans laquelle la législation serait le fruit d'un consensus unanime.

Conscient que l'idéal démocratique tel que le décrit Rousseau, est souvent jugé utopique à tort, on a dédié cette recherche au renouveau paradigmatic qui matérialise sa conception de la nomocratie. On est convaincu que le règne des lois, auquel il aspirait, prenait appui sur un support technique qui n'existe pas de son vivant, car il nécessitait un dispositif rationnel capable de rassembler la myriade d'individus formant le corps politique en un lieu précis, afin de constituer un moi moral collectif à l'origine du droit. Selon lui « le souverain ne saurait agir que quand le peuple est assemblé. Le peuple assemblé, dira-t-on ! quelle chimère ! C'est une chimère aujourd'hui, mais ce n'en était pas une il y a deux mille ans » (J.-J. Rousseau, 1996, p. 102).

En somme, il est logique de déduire que la souveraineté populaire, dont le citoyen de Genève fut le concepteur, ne peut s'incarner que dans la cyberdémocratie. Cette dernière offre en effet au peuple l'agora numérique lui permettant de voter les lois et fait de lui un véritable décisionnaire. Seulement, il convient de préciser que dans la postmodernité le fait d'accorder aux individus l'initiative des lois devrait s'accompagner de restrictions liées à l'âge, l'état mental, la barbarie des crimes commis et le risque de récidive.

2. L'obsolescence des anciens critères de bonne gouvernance

2.1. L'importance du vote électronique

Le philosophe autrichien Friedrich August von Hayek a formulé un constat instructif : le désenchantement s'étend au sujet de la démocratie. Dans le troisième tome de son ouvrage *Droit, législation et liberté*, publié en 1979, il nous a révélé que l'idéal démocratique perdait l'adhésion de ses admirateurs.

Selon lui, plusieurs démocrates ont réalisé que le système politique auquel ils vouaient un profond respect abritait des déficiences structurelles qui l'exposaient à la force attractive du totalitarisme. Selon lui, la démocratie devient totalitaire lorsque le corps représentatif chargé de

la législation néglige cette tâche et gouverne par des décrets intempestifs adoptés au gré des circonstances. Il soutient que l'union de la représentation à l'idéal démocratique mène à l'apparition de la « dictature plébiscitaire » et de la « démocratie totalitaire » (F. A. Hayek, 2020, p. 623).

Plus tard, Gilles Mentré a confirmé cette thèse en notant que la confiance dans les institutions démocratiques périclite de nos jours. En octobre 2021, il a publié un livre, intitulé *Démocratie. Rendons le vote aux citoyens*, qui invite les autorités politiques à remodeler les formes de suffrage en utilisant les nouvelles technologies. Il expose dans cet ouvrage le climat de méfiance dans lequel les scrutins se déroulent. Il écrit à ce sujet que la « protestation électorale est donc systématiquement très élevé depuis plus de vingt ans » (G. Mentré, 2021, p. 24).

En réponse à cette situation, Mentré affirme qu'une ouverture démocratique permettant aux citoyens de participer davantage à la prise de décisions serait salutaire. En fait, il s'extasie notamment sur le « développement du vote électronique à distance » (G. Mentré, 2021, p.49). Il cite même des exemples de pays ayant expérimenté des *civic tech*, comme l'Estonie qui permet à ces citoyens de voter électroniquement à distance depuis 2005.

Le plus intéressant est qu'il pousse le raisonnement plus loin, en établissant un parallèle entre la doctrine du genevois et l'essor de la cryptomonnaie. Il a le courage d'écrire au sujet de la *blockchain* que « si Rousseau s'y intéresse, ce n'est pas seulement par effet de mode » (G. Mentré, 2021, p.81). Pour reprendre ses termes : « la technologie présente en effet un modèle révolutionnaire de communautés décentralisées, et [est] donc incontournable si l'on veut parler de participation démocratique et de vote » (G. Mentré, 2021, p. 81).

Avec cette affirmation, Mentré rejoint le point de vue d'Henri Oberdorff, qui avait auparavant encensé la cyberdémocratie. Ce dernier suggérait en effet que l'essor démocratique soit lié à l'implantation d'un cadre interactif d'échanges, accordant aux internautes le pouvoir d'influer sur le mode de fonctionnement de l'État. Il ajoutait que « la perspective du vote électronique mérite un développement spécifique, car au fond c'est sur lui que beaucoup de gens fondaient de très grands espoirs de rénover la démocratie » (H. Oberdorff, 2010, p. 55).

Il nous exhorte toutefois à la prudence. Il nous prévient que l'instauration de la démocratie électronique représente un grand défi, en raison des nombreuses difficultés associées. Dans son ouvrage *La démocratie à l'ère du numérique*, il révèle que l'informatique a transformé les institutions démocratiques non pas en automatisant le vote, mais en recourant à des moyens plus subtils.

Blaise Lempen saluera également le fait que la technologie ouvre la perspective d'un avenir radieux. Cependant il rappellera comme Oberdorff, qu'elle laisse également planer le danger d'une surveillance accrue et d'une désinformation généralisée. Il ne cache pas le fait que « l'avènement du village global à travers l'accélération de l'interconnexion interhumaine est marqué par des tensions, des conflits, des divisions, des réactions de rejets, des inégalités accrues, des luttes de pouvoir » (B. Lempen, 2014, p.7).

En définitive, le vote électronique se révèle grandement utile pour revitaliser la démocratie en proie au déclin, car il favorise l'inclusion citoyenne dans le processus de décision politique. Seulement, comme toute invention humaine, il demeure faillible et doit être perfectionné afin de devenir plus efficace.

2.2. L'avènement de démocraties non-libérales en Afrique

À la fin du XX^e siècle l'échelon, à partir duquel on examinait la gouvernance des États, était la manière dont ces derniers articulaient démocratie et libéralisme. En conséquence, ils devaient répondre à trois principaux critères pour être considérés comme respectables. Ces indicateurs de bonne gouvernance tenaient essentiellement à l'obéissance à trois injonctions. Premièrement il fallait interdire le monisme politique et adopter le pluralisme démocratique. Deuxièmement il fallait éviter la gabegie financière et punir sévèrement les délateurs invétérés et impénitents. Troisièmement il était indispensable de garantir la pérennité d'un climat économique propice à la prospérité.

Pourtant, malgré son attachement à de tels standards, l'Afrique est restée victime de mauvaise gouvernance. Ces dernières années, le profil qui se dégage des États africains est en effet celui de démocraties non libérales. On n'y trouve notamment des gouvernements liberticides laissant émerger des dynasties. En conséquence, la reconnaissance du multipartisme et l'organisation d'élections ne sont que des subterfuges qui dissimulent à peine l'existence d'un conservatisme politique. La triste vérité demeure que « le suffrage universel ne change rien à la « loi d'airain » de l'oligarchie, à l'inéluctable confiscation du pouvoir par la minorité dirigeante » (J.-R.-É. Eyene Mba, 2001, p. 74).

C'est pourquoi, ce conservatisme politique est souvent invoqué pour justifier les coups d'État militaires, présentés comme l'unique alternative à la mauvaise gouvernance des dirigeants en place, prêts à tout pour conserver leurs positions dominantes. Cette situation donne lieu à une série de putschs visant à détrôner les « dynasties » en place. Le Gabon en a donné l'illustration

le 30 août 2023, lorsque le Comité pour la transition et la restauration des institutions a déposé le président Ali Bongo, fils de l'ancien chef d'État Omar Bongo.

3. Le cas du Gabon

Les démocraties africaines ont souvent donné naissance à des dynasties confisquant le pouvoir. Le Gabon ne fait pas exception. Ce pays à longtemps été le fief de la famille Bongo, dont le père (Omar) et le fils (Ali) ont accédé à la magistrature suprême de 1967 à 2023, avant le coup d'État du 30 août qui a instauré une période de transition sous le magistère du général de brigade Brice Clotaire Oligui Nguema.

3.1. La naissance de Mbôva

Après que le président de la transition ait prêté serment sur une constitution n'accordant aucune légalité à sa prise de fonction, les règles d'administration sur lesquelles reposait la légitimité des institutions au Gabon ont perdu toute force et exécutoire. Le régime d'exception qui en résulte ne pouvait pas laisser les choses en l'état sans courir le risque de voir s'étendre une forme d'anarchie à l'échelle nationale.

Il était donc urgent d'initier un renouveau paradigmique, garantissant le respect de l'État de droit et remodelant complètement l'ordre constitutionnel. C'est la raison pour laquelle, dès son accession à la présidence, Brice Clotaire Oligui Nguema a commencé à rechercher les procédés permettant à son pays de sortir de cette crise institutionnelle. Pour ce faire, il a choisi de consulter son peuple afin d'identifier les réformes à mettre en œuvre.

Dans le but de refonder le mode de gouvernance, il a consulté ses concitoyens pour qu'ils s'expriment sans intermédiaires sur les dysfonctionnements structurels de l'appareil étatique. Il a invité les Gabonais à faire part de leurs critiques et de leurs opinions sur les normes constitutionnelles à promulguer via une plateforme numérique appelé *Mbôva*, qui signifie « se parler ou dialoguer ».

Ainsi, les autorités gabonaises semblent avoir mis en place un dispositif rationnel permettant de regrouper l'ensemble des citoyens, qui forment le corps social, dans un lieu précis afin de légiférer. On peut donc se demander si ce pays n'est pas parvenu à réaliser le rêve rousseauiste d'une démocratie directe.

Puisque les parlementaires désignés par le président de la transition ne disposaient pas d'un mandat issu du suffrage universel, il a été nécessaire d'abandonner, provisoirement, le modèle

représentatif propre aux sociétés libérales pour mettre en place une forme de démocratie directe, dans laquelle les citoyens agissent sans recourir à des représentants élus. Cela a semblé marquer un retour à la conception rousseauiste du peuple souverain, tout en relevant l'incohérence de l'article 3 de la Constitution Gabonaise, qui dispose que « la souveraineté nationale appartient au peuple ». En réalité, la souveraineté nationale est distincte de la souveraineté populaire. Il ne faut pas les amalgamer par une phraséologie savante, car elles réfèrent à des visions philosophiques distinctes.

D'une part, il y a la souveraineté nationale, qui appartient à une entité abstraite et peut être représentée ; et d'autre part, la souveraineté populaire, qui est la propriété exclusive des citoyens assemblés. La première conception, qui légitime l'idée d'une nation représentée par ses délégués, nous vient de l'abbé Joseph-Emmanuel Sieyès. La seconde, qui privilégie une expression directe des populations, nous vient de Jean-Jacques Rousseau.

3.2. Mbôva à la lumière de Rousseau

Fermement opposé à la représentation, Rousseau a fait l'éloge de la souveraineté populaire, dans laquelle le peuple est le détenteur légitime et unique du pouvoir législatif. On peut donc supposer qu'il aurait approuvé certains aspects de la plateforme *Mbôva*. Cette dernière lui semblerait sûrement séduisante, car elle permet de réunir dans un même endroit l'ensemble des citoyens d'un État, quel que soit leur nombre. Sur ce point, rappelons que Rousseau était préoccupé par la forte densité des populations modernes, qu'il jugeait peu favorable à des assemblées fréquentes. C'est pourquoi il a imaginé un système politique adapté à des territoires de taille réduite, comme les cantons suisses.

Toutefois, malgré cette qualité, on peut se demander si la volonté issue de ce processus délibératif est générale ou une simple agrégation d'intérêts particuliers. En effet, Rousseau a bien distingué la volonté de tous de la volonté générale. Il a expliqué que « ce qui généralise la volonté est moins le nombre de voix, que l'intérêt commun qui les unit » (J.-J. Rousseau, 1996, p. 45). Il s'est donc fermement opposé aux désirs des groupes majoritaires, en distinguant la démocratie sage tempérée à laquelle il aspirait, de l'ochlocratie qui le répugnait tellement.

Enfin, au vu du fonctionnement de la plateforme *Mbôva*, qui se contente de collecter des propositions de loi, sans accorder de pouvoir décisionnel réel aux internautes, nous pensons que Rousseau aurait été opposé à ce système. Il n'aurait jamais accepté que le peuple souverain devienne un simple consultant, qui se contente de conseiller ses autorités. Il voudrait que les gouvernants soient de simples commissaires qui « ne peuvent rien conclure définitivement.

[Sachant que] toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifié est nulle » (J.-J. Rousseau, 1996, p. 107).

Ainsi, soumise à l'épreuve du rousseauisme, la cyberdémocratie gabonaise dévoile ses lacunes. Bien qu'elle se présente comme une alternative viable à la représentation, elle ne permet pas au peuple de légiférer. Si bien que le référendum du 16 novembre 2024 est une meilleure modalité d'expression de la souveraineté populaire.

Conclusion

En conclusion, retenons que la cyberdémocratie est un gage de bonne gouvernance. Elle est un impératif de développement lié aux enjeux sociopolitiques du numérique. Elle découle de la mondialisation et de la démocratisation d'Internet, qui laissent penser que les citoyens ont le droit d'intervenir eux-mêmes dans les affaires publiques, par le biais de moyens techniques innovants. L'effort qui revient à tous les États est donc de se rapprocher de cet idéal normatif, en inventant des procédés qui ouvrent l'accès à l'inclusion citoyenne dans la vie politique.

La cyberdémocratie apparaît comme une nouvelle variante de la démocratie libérale, destinée à pallier les lacunes du modèle représentatif en vigueur dans la plupart des sociétés contemporaines. Il s'agit d'une sorte de démocratie directe qui prend la forme d'une agora numérique dans laquelle chaque internaute endosse les rôles d'agent de l'administration et de législateur. Elle constitue ainsi une réponse efficace au désenchantement que suscite l'idéal démocratique de nos jours.

La cyberdémocratie révèle l'obsolescence des anciens indicateurs de bonne gouvernance. Elle constitue une mise à jour, qui actualise la démocratie pluraliste en créant des supports de consultation de l'opinion majoritaire. Elle revitalise également la transparence dans la gestion du patrimoine de l'État en promouvant l'*open data*. Enfin, elle informe les citoyens sur les mobiles qui motivent et déterminent les décisions des agents publics, en présentant les algorithmes qu'ils utilisent. Cependant, il ne faut pas se réjouir trop vite des possibilités offertes par la cyberdémocratie, car elle reste un objectif bien trop difficile à atteindre. De plus, en ce qui concerne son instauration, la plupart des pays du tiers-monde ont du mal à garantir à leur population un accès libre et permanent à Internet, ce qui réduit considérablement les chances pour les citoyens de maîtriser l'outil informatique. Il en résulte une pénurie de main-d'œuvre capable de mettre en place des infrastructures numériques et de les faire prospérer.

Malheureusement, le Gabon n'échappe pas à cette réalité. Certes, il s'agit d'un pays riche en ressources, mais sa population manque cruellement de compétences techniques indispensables à l'ère numérique. Le taux d'alphanumerisation à Internet y reste faible, malgré toutes les actions gouvernementales entreprises pour mettre les Gabonais en contact récurrent avec l'outil informatique. *Mbôva*, qui s'inscrit dans cette démarche, doit encore recevoir des soins avant d'atteindre son plein potentiel.

Références bibliographiques

DE CLOSETS François, 1990, *La grande manip*, Paris, Éditions du Seuil, 478 p.

DOS SANTOS DE SOUSA Lionel, FREYSSENÉT Florian, JAMET Thomas, 2022, *Data démocratie*, Clamecy, Diateino, 346 p.

EYENE MBA Jean-Rodrigue-Élisée, 2001, *Démocratie et développement en Afrique face au libéralisme*, Libreville, L'Harmattan, 141 p.

GÖETA Samuel, 2024, *Les données de la démocratie*, Monts, C&F Éditions, 270 p.

HAYEK Friedrich August, 2020, *Droit, législation et liberté*, traduit par Philippe Nemo, 3^e tirage, Paris, Quadrige/PUF, 948 p.

HOBERDORF Henri, 2010, *La démocratie à l'ère du numérique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, p.202

LEMPEN Blaise, 2014, *La démocratie à l'ère du numérique*, Genève, Georg éditeur, 243 p.

LÉVY Pierre, 2002, *Cyberdémocratie*, Paris, Éditions Odile Jacob, 280 p.

MENTRÉ Gilles, 2021, *Démocratie rendons le vote au citoyen*, Paris, Odile Jacob, 245 p.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1971, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Garnier-Flammarion, 250 p.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1996, *Du contrat social*, Paris, Maxi-Poches, 151 p.